



Nîmes, le vendredi 3 août 2018

Pollution de l'air par l'ozone

Les fortes chaleurs et le vent faible ont entraîné une augmentation progressive des concentrations d'ozone depuis le début de la semaine. Ces conditions météorologiques couplées avec l'augmentation du trafic routier devraient entraîner un épisode de pollution à l'ozone à minima pendant les 2 prochains jours.

Aussi, afin de limiter l'élévation du niveau de pollution, le Préfet du Gard, a déclenché la procédure d'alerte relative à la pollution de l'air à l'ozone de niveau 1 à partir du samedi 4 août 2018. Le préfet du Gard a décidé, par arrêté préfectoral, de mettre en place une mesure d'urgence d'abaissement de la limitation de vitesse de 20 km/h sur le réseau autoroutier du département à partir du samedi 4 août 2018.

Recommandations concernant les déplacements :

Vous êtes invité à limiter vos déplacements en :

- Reportant ceux-ci
- En cas d'impossibilité, en optant pour un mode de transport doux
- En cas d'impossibilité, à utiliser préférentiellement les réseaux de transport en commun ou de privilégier la pratique du covoiturage
- En cas d'impossibilité, à modérer votre vitesse de 30 km/h sur toutes les voies de circulation, dans la limite de 70 km/h

Recommandations sanitaires pour la population :

Que doit-on faire ?

- éviter les activités sportives intensives ;
- limiter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures...) ;
- suivre strictement les traitements médicaux et en cas de fortes gênes respiratoires, ne pas hésiter à consulter un médecin.

Qui est concerné prioritairement ?

Les recommandations s'appliquent à l'ensemble de la population et, en priorité, aux enfants de moins de 12 ans, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires ou allergiques ou cardiaques.

Recommandations destinées à certains industriels :

Réductions des émissions de polluants conformément aux arrêtés préfectoraux spécifiques les concernant.

Qu'est ce que l'ozone ?

Contacts presse :

Préfet du Gard

Ronald PASSET

04 66 36 40 18 ou 06 30 19 90 50

Natacha MOLOT

04 66 36 40 52 ou 06 30 19 04 81



Prefet du
Gard



@Prefet30

Il s'agit d'un gaz qui se forme par dégradation, sous l'effet du soleil, de gaz produits par le trafic routier ou les activités industrielles (oxydes d'azote, composés organiques volatils...).

Consulter le site : www.air-lr.org.

Contacts presse :

Préfet du Gard

Ronald PASSET

04 66 36 40 18 ou 06 30 19 90 50

Natacha MOLOT

04 66 36 40 52 ou 06 30 19 04 81



Prefet du
Gard



@Prefet30